



Achats:ventes de vehicules automobiles

Par **herve**, le **17/01/2010** à **21:06**

Bonjour,
voila j'ai acheté un véhicules automobile
une offre de reprise de l'ancien était proposé, après examen et pour un prix donné.
un bon de commande précisant ces données a donc été signé
or à la livraison le concessionnaire après avoir de nouveau examine mon ancien véhicule a
exigé un chèque supplémentaire pour se couvrir des défauts? non constaté lors du 1er
examen
en a t'il le droit?
le prix de reprise signales sur le bon de commande est a ma connaissance, et apres
signature des deux parties un prix ferme et definif
merci de signaler les textes de loi règissant ces conditions